

Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 14H00, le Comité technique s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

Gérard MOREAU,
Hélène COUSSEAU,
Christian DUCOS,
Jean-Marc LARRE,
Anne-Marie LAILHEUGUE,

Maire de SABRES
Maire de LESPERON
Maire de SOUPROSSE
Maire de BIAUDOS
Maire de MAYLIS

• En qualité de représentants du personnel :

. Anne SENTUC, Centre de gestion des Landes (CGT)
. Ludovic LAVOINE, C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE, Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)

. **Delphine DUMEAU**, Mairie de ROQUEFORT (UNSA)

. Laurence LADOUSSE, Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)

. Bruno BALDASSINI, Mairie de BELHADE (FO)

. Sandrine LIORET, C.C CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)

. Fanny DUCOURNEAU, Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

Etaient absents ou excusés :

. Hervé BOUYRIE, Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de POYANNE

. Christine FOURNADET, Maire de CASTELNAU-CHALOSSE

. Yann BOUFFIN, Maire de CALLEN

. Alain GAUBE. Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC

. Gilles COUTURE, Maire de GEAUNE

. Fabien BARRIERE, Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)

. Floriane LACAULE, C.C COTE LANDES NATURE (CGT)

. Isabelle LABEYRIE, Mairie de LEON (CFDT)

. Chantal DOUCET, Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

Autres participants :

. Yvan SAVARY,

. Raphaël BRETON,

. Fadela BOUALI,

. Corine LEVY,

. Arnaud LUCY

. Cécile VIEUVILLE,

Directeur Général des services, Centre de gestion

Directeur Général adjoint des services, Centre de gestion

Service comité technique, Centre de gestion

Service comité technique, Centre de gestion

Référent déontologue, Centre de gestion

Service conseil en organisation

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : Ludovic LAVOINE est candidat pour cette tâche.

Gérard MOREAU indique à l'assemblée que l'ordre du jour commencera par les dossiers soumis pour information présenté par M. Arnaud LUCY et Yvan SAVARY.

DOSSIERS SOUMIS POUR INFORMATION

Présentation du rapport d'activité sur le référent signalement : Présentation du rapport d'activité du collège des déontologues placés auprès du Centre de gestion des Landes :

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

PV de la séance du 28 février 2022	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Commune</u> <u>d'Artassenx</u>	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
représentants d personnet : Collège des	représentants du personnel :	Avis favorable unanime		
	Collège des	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	représentants des	Avis favor	able unanime	A COMPANY OF THE PROPERTY OF T



Commune		POUR CONTRE ABSTENTION
<u>d'Aurice</u>	Collège des représentants du personnel :	8 A. da favorable un greine
	heisolitiet.	Avis favorable unanime POUR CONTRE ABSTENTION
	Collège des représentants des	5
	collectivités :	Avis favorable unanime
The second secon		POUR CONTRE ABSTENTION
<u>Commune</u> <u>d'Hauriet</u>	Collège des	8 CONTRE ABSTENTION
	représentants du personnel :	Avis favorable unanime
	Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 5
	représentants des collectivités :	Avis favorable unanime
and the second s		
Commune de		POUR CONTRE ABSTENTION
<u>Léon</u>	Collège des représentants du	1 7
	personnel:	Avis défavorable
	Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 4 1
	représentants des collectivités :	Avis favorable
Догодуна разращения положения постанования по постанования по постанования по постанования по постанования по		
<u>Commune de</u> <u>Lucbardez</u>	Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 8
	représentants du personnel :	Avis favorable unanime
	Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 5
	représentants des collectivités :	Avis favorable unanime
осого осучнування проделення при проделення пробелення проделення	Andrew Control of the	
Commune de Montaut	Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 8
	représentants du personnel :	Avis favorable unanime
	Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 5
	représentants des collectivités :	Avis favorable unanime



Commune d'Ozourt	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	représentants du personnel :	Avis favorable unanime		
	Collège des	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	représentants des collectivités :	Avis favoro	able unanim	e
Commune de Pouydesseaux	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	représentants du personnel :	Avis favoro	able unanim	e
	Collège des	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	représentants des collectivités :	Avis favor	able unanim	e
Commune de Préchacq-les- Bains	Collège des représentants du	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
<u>buills</u>	personnel :	Avis favor	able unanim	e
	Collège des	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	représentants des collectivités :	Avis favor	able unanim	e
Commune de Rivières-Saas-et-	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
Gourby	représentants du personnel :	Avis favor	able unanim	ne
	Collège des	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	représentants des collectivités :	Avis favor	able unanim	ne
Commune de Sabres	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	représentants du personnel :	Avis favore	able unanim	ne :
	Collège des	POUR 5	CONTRI	ABSTENTION
	représentants des collectivités :	Avis favor	able unanim	ne

Commune de Sainte-Eulalie Collèg	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION		
	représentants du personnel :	Avis favor	able unanim	ie .		
	Collège des	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION		
	représentants des collectivités :	Avis favorable unanime				
Syndicat du Port d'Albret – Vieux	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION		
<u>Boucau</u>	représentants du personnel :	Avis favor	able unanim	ne		
Collège des représentants des collectivités :	Collège des	POUR 5	CONTRI	ABSTENTION		
	ł .	Avis favor	able unanim	e		

ASTREINTES

Commune d'Angresse Collège des	POUR CONTRE ABSTENTION 8			
	représentants du personnel :	Avis rendu		
	Collège des représentants des	POUR CONTRE ABSTENTION 5		
	collectivités :	Avis favorable unanime		

Commune de Labatut	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	représentants du personnel : Collège des	Avis favorable unanime		
		POUR 5	CONTRI	E ABSTENTION
représento	représentants des collectivités :	Avis favor	able unanim	ne

Commune de		POUR	CONTRE	ABSTENTION
<u>Pissos</u>	Collège des représentants du personnel : Collège des	8		
		Avis rendu	J	
		POUR 5	CONTRI	ABSTENTION
	représentants des collectivités :	Avis favor	able unanim	oe

<u>Commune de</u> <u>Vieux-Boucau</u> Collège de	Collège des	POUR	CONTRE	ABSTENTION 8
	représentants du personnel :	Avis rendu		
	Collège des	POUR 5	CONTR	E ABSTENTION
représentants des collectivités :	représentants des	Avis favorc	ıble unanim	ne

Syndicat du port d'Albret – Vieux-	Collège des	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
<u>Boucau</u>	représentants du personnel :	Avis favor	able unanin	ne
	Collège des	POUR 5	CONTR	E ABSTENTION
représentants des collectivités :		Avis favor	able unanim	ne

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<u>Commune</u> <u>d'Hauriet</u> Collège des	POUR:	CONTRE 7	ABSTENTION	
	représentants du personnel :	Avis défavorable		
	Collège des	POUR 5	CONTRI	E ABSTENTION
représentants des collectivités :	Avis favorable unanime			

ORGANIGRAMME

Commune d'Ozourt	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
Pole Haute Lande - Sabres	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR

Commune de Vieux-Boucau	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

SUPPRESSION DE PO	STE	
Communauté de communes - Castets	Collège des représentants du	Avis favorable à l'unanimité
Educateur de jeune enfant (35/35 ^{ème})	personnel :	
Educateur de jeune enfant principal (35/35 ^{ème})	Collège des	
Adjoint d'animation (35/35ème)	représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
Attaché (35/35ème)		
Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème})		
Commune de Grenade-sur-l'Adour Mise à jour des effectifs	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
Commune d'Ozourt Adjoint technique de 1ère classe (8/35ème)	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité



TELETRAVAIL

Communauté de communes du	Collège des	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
<u>Pays Grenadois</u>	représentants du personnel :	Avis défo	nime	
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 2	CONTRI 2	ABSTENTION 1
		Avis rend	lu	
CIAS du Pays Grenadois	Collège des	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
	représentants du personnel :	Avis défavorable unanime		nime
	Collège des	POUR 2	CONTRI	ABSTENTION 1
	représentants des collectivités :	Avis reno	łu	

Commune de Saint- Perdon	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TEMPS PARTIEL

Commune de Bats Collège représe personr	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Saubrigues	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Commune de Lucbardez	Collège des représentants du personnel :	POUR CONTRE ABSTENTION 2 6 Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENT 6 Avis favorable à l'unanimité		
Commune de Mouscardes	Collège des représentants du personnel :	POUR CONTRE ABSTENTIO 2 6 Avis défavorable		ABSTENTION
	Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENTION Avis favorable à l'unanimité		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du



comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entler supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

Commune de Peyrehorade	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Syndicat du Port d'Albret –Vieux-	Collège des	POUR 1	CONTRE 6	ABSTENTION 1
<u>Boucau</u>	représentants du personnel :	Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTR	E ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement. Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions.

- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1er PASSAGE

Commune de Bénesse-les-Dax	Collège des représentants du personnel : Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENTION 8 Avis défavorable unanime POUR CONTRE ABSTENTION 5 Avis favorable unanime
Commune de Castel- Sarrazin	Collège des représentants du personnel :	POUR CONTRE ABSTENTION 7 1 Avis défavorable
	Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENTION 5 Avis favorable à l'unanimité
EHPAD du Marensin - Castets	Collège des représentants du personnel :	POUR CONTRE ABSTENTION 8 Avis défavorable unanime
	Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENTION 5 Avis favorable unanime
Commune de Linxe	Collège des représentants du personnel ;	POUR CONTRE ABSTENTION 8 Avis favorable unanime
	Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENTION 5 Avis favorable unanime
Commune de Lucbardez	Collège des représentants du personnel :	POUR CONTRE ABSTENTION 8 Avis défavorable unanime
	Collège des représentants des collectivités :	POUR CONTRE ABSTENTION 5 Avis favorable unanime

Commune de Peyrehorade	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
	porsormior.	Avis dé	favorable u	nanime
	Collège des représentants des	POUR 5	CONTRI	ABSTENTION
	collectivités :	Avis fav	orable una	nime
Pôle Haute Lande - Sabres	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
	P0130111101.	Avis dé	favorable u	nanime
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRI	ABSTENTION
		Avis fav	vorable una	nime

2eme PASSAGE:

Commune de Bélis	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
	poisormor.	Avis dé	favorable u	nanime
	Collège des représentants des	POUR 5	CONTRI	E ABSTENTION
	collectivités :	Avis favorable unanime		
Commune de Doazit	Collège des représentants du	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
	personnel:	Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des	POUR 5	CONTR	E ABSTENTION
	collectivités ;	Avis fa	vorable una	nime
ADACL – Mont-de- Marsan	Collège des représentants du	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
	personnel:	Avis dé	favorable u	nanime
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTR	E ABSTENTION
		Avis fa	vorable una	nime



Commune de Saugnac-et-Cambran	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRI	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
Commune de Villenave	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRI	E ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

VII - AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

SIVU ABCM - Arsague	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
Commune de	Collège des	
<u>Peyrehorade</u>	représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
Communicate dillon	Callàgo dos	
Commune d'Uza	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

La séance est levée à : 16h00

Signatures:

Le Président,

Le secrétaire

Le secrétaire-adjoint

Gerard MOREAU
(Maire de Sabres)

Le secrétaire-adjoint

Ludovic LAVOINE
(CGT)